

Les tarifs sont établis en fonctions de votre quotient familial. Une majoration est appliquée aux familles extérieures aux communes de Colleville – Montgomery et d’Hermanville sur mer.

Les tarifs incluent le goûter pour tous ainsi que le repas du midi pour les 3-11 ans (facultatif pour les 11-17 ans).

Deux tarifs sont proposés : journée complète ou demi-journée.

Une dégressivité de 25% (hors garderie) s’applique à partir du troisième enfant de la même famille inscrit la même journée.

TARIFS JOURNEE 3-11 ANS (repas inclus)

Quotient familial	Intercommunal	Extérieur
A = 0-620	10,50€	12,00€
B = 621-900	12,00€	14,00€
C = 901-1300	14,50€	16,50€
D = 1301 et +	17,00€	19,50€

TARIFS DEMI-JOURNEE 3-11 ANS (repas inclus)

Quotient familial	Intercommunal	Extérieur
A = 0-620	7,00€	7,50€
B = 621-900	7,50€	8,50€
C = 901-1300	9,00€	10,00€
D = 1301 et +	10,50€	11,50€

TARIFS DEMI-JOURNEE 11-17 ANS (repas facultatif)

Quotient familial	Intercommunal	Extérieur	Supplément repas
A = 0-620	3,50€	4,50€	2,40€
B = 621-900	4,50€	5,50€	
C = 901-1300	5,50€	6,50€	
D = 1301 et +	6,50€	7,50€	

GARDERIE : forfait 2€ / jour (matin **ET/OU** soir)

ADHESION MJCI : 10€ / an

✓ MODALITES DE PAIEMENT

Chaque fin de mois, la facture est envoyée par mail aux familles. Elle est à régler avant le 12 du mois suivant.

Moyens de paiement acceptés : espèces, chèque, chèque-vacances ANCV.

✓ **ARRIVEE ET DEPART**

Les enfants (3-11 ans) présents à la journée devront être confiés en main propre à l'équipe d'animation présente entre 7h45 et 9h15.

Les enfants (3-11 ans) arrivant le midi devront être confiés en main propre à l'équipe d'animation entre 11h45 et 12h.

Les enfants (3-11 ans) partant en début d'après-midi devront être récupérés entre 13h30 et 13h45.

Les jeunes (11-17 ans) peuvent venir par eux-mêmes à 12h30 directement au restaurant scolaire. Un service de ramassage en minibus est proposé aux collégiens de Ouistreham.

Les jeunes (11-17 ans) qui ne mangent pas à la cantine peuvent arriver à partir de 13h30.

Pour tous, le départ peut se faire à partir de 17h. Les parents sont tenus de récupérer leurs enfants à la garderie scolaire et d'en informer l'équipe d'animation.

Les responsables légaux sont tenus de préciser par une autorisation écrite si une autre personne est amenée à récupérer l'enfant (ponctuellement ou régulièrement). Il est important également de préciser sur le dossier d'inscription si l'enfant est autorisé à repartir seul ou pas.

✓ **ACTIVITE EXTERIEURE**

L'enfant a la possibilité de s'absenter dans la journée pour participer à une activité extérieure. Dans ce cas, il faut tenir compte de plusieurs points non-négociables :

- Le transport vers les activités, même proposées par la MJCI, n'est pas assurée par l'équipe d'animation. Les parents sont chargés de trouver une personne responsable qui pourra venir chercher et ramener l'enfant au centre de loisirs.
- L'enfant ne sera pendant ce temps plus sous la responsabilité de l'équipe d'animation et de la MJCI, et cela jusqu'à son retour.
- L'équipe d'animation n'est pas responsable du respect des horaires de départ et de retour.
- En cas d'annulation de l'activité extérieure, il est nécessaire que l'équipe d'animation soit informée que l'enfant restera au centre toute la journée. Il en est de même en cas de modification des horaires.
- L'équipe d'animation n'est pas responsable du lieu exact où se trouvera l'enfant à l'heure du départ ou du retour. Il pourra être à la garderie scolaire, à l'école maternelle, à l'espace jeunes ou dans le parc de la mairie. La personne qui ramène l'enfant doit s'assurer qu'il se trouve au bon endroit.
- En cas de sortie prévue, l'équipe d'animation s'engage à prévenir les familles que l'enfant ne pourra pas participer à son activité. Charge aux parents de prévenir le responsable de l'activité en question.

- Tout départ dans la journée ou l'après-midi n'engendrera aucune remise sur le coût de la journée / demi-journée.